

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

<u>Présent-e-s :</u>	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Président
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Vice-président
	M.	Pierre	Barbey	BA	Secrétaire
	M.	Olivier	Sauty	MCG	Membre
	Mme	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Bernard	Boymond	DCe	Conseiller
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	Mme	Muriel	Devins	LR+	Conseillère
	M.	Nicolas	Dewaele	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	Mme	Tatiana	Hoyos Bajrami	BA	Conseillère
	M.	Christian	Hottelier	BA	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
	M.	Guillaume	Sauty	MCG	Conseiller
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	M.	Alain	Walder	DCe	Maire
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
	Mme	Helen	Schneuwly	LR+	Adjointe
	M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général

Excusé-e-s : - . . . -

Procès-verbaliste : Mme Frédérique Barbe

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate chrétien et Entente
 LR+ : Libéral, Radical et Plus
 MCG : Mouvement citoyens genevois

M. G. Rana Zolana, président, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et salue le public présent; il ouvre la séance à 20h30.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 15 octobre 2013
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1340 Approbation du budget de fonctionnement 2014, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter*
 - VI.2. *P-D-1341 Proposition relative à la modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Bardonnex (création d'une zone de développement 4B) située sur la route d'Annecy à Croix-de-Rozon*
- VII. *Décision de l'AG de l'ACG du 28 septembre 2013 relative aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2014 de l'ACG*
Décision de l'AG de l'ACG du 30 octobre 2013 de participer, via un prélèvement sur le FI, au financement 2014 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 900'000.-
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2013

➔ **Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2013 est approuvé avec remerciements à son auteur.**

III COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Lecture de la lettre adressée par M. G. Sauty faisant part de sa démission du Conseil municipal dès la levée de la présente séance.
2. Le président mentionne le courrier, adressé par le Conseil d'État et qui a été remis à chaque membre du Conseil municipal, demandant le respect et la convenance lors de la tenue des séances.
3. Lecture du courrier de félicitations, adressé par le président du Conseil municipal, à M. Luc Barthassat pour son élection au Conseil d'État.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTES

1. Élection du Conseil d'État

« Bardonnex est une commune heureuse » puisqu'elle compte un Conseiller d'État parmi ses habitants. **M. A. Walder** et ses collègues de l'Exécutif adresseront également un courrier de félicitations à M. Luc Barthassat pour son élection. A cette occasion, une fête communale sera organisée à la mi-janvier.

2. Compagnie des sapeurs-pompiers

Le capitaine de la Compagnie des sapeurs-pompiers a annoncé sa retraite au 15 juillet 2015. Deux candidats se sont annoncés à sa succession ; la réflexion liée à la désignation du nouveau capitaine sera menée par la commission des finances, de l'économie et de la sécurité qui recevra les deux prétendants. **M. A. Walder** rappelle que la décision finale reviendra à l'ensemble du Conseil municipal par la prise d'une délibération.

3. Sel de déneigement

M. A. Walder remet, à l'attention de la commission environnement et développement durable, une publication de l'union suisse des services des parcs et promenades relative à la problématique du sel de déneigement sur les arbres.

Pour information, il relate que la commune du Grand-Saconnex a délibérément diminué le salage de ses voies ce qui n'est pas sans poser quelques soucis.

4. Dénomination de chemin

L'Exécutif a reçu les habitants du chemin communément appelé chemin de la Méditerranée ; celui-ci permet d'accéder à quelques maisons et à l'immeuble sis entre les numéros 257 et 261 de la route d'Annecy. L'éventuel développement du parc immobilier de ce chemin nécessite une modification de la numérotation ou une nouvelle dénomination formelle de celui-ci. La nouvelle appellation « chemin de la Mûre », suggérée aux habitants du lieu, a été appréciée. Selon l'évolution des projets de construction, une proposition de modification sera faite aux personnes concernées.

5. Déchetterie de Fémé – amende administrative

M. A. Walder signale qu'il a récemment surpris une entreprise, de surcroît étrangère à la commune, en train de déposer ses tailles de branches à la déchetterie de Fémé. Lui rappelant que l'endroit est strictement réservé aux particuliers habitant la commune de Bardonnex, il s'est avéré que le contrevenant avait déjà été appréhendé deux ans auparavant. Néanmoins, la facture relative à l'évacuation des déchets, qui lui avait en son temps été adressée, avait conduit à une opposition de la mise en poursuite pour être finalement invalidée par jugement.

Depuis, une convention a été signée avec la police municipale de Plan-les-Ouates qui se chargera, dorénavant, de délivrer des amendes administratives aux contrevenants.

6. Transports publics genevois

17 habitants de la commune ont bénéficié, en juin dernier, de l'offre promotionnelle permettant l'acquisition d'un abonnement annuel *Unireso* à prix réduit. A l'achat dudit abonnement, la personne bénéficiait d'une remise de 100 francs offerte par la commune de Bardonnex couplée à un rabais de 50 francs octroyé par les Transports publics genevois.

7. Achat de parcelle et mobilité

M. A. Walder informe que l'acte notarié relatif à l'achat, par la commune de Bardonnex, de la parcelle permettant la construction du futur bâtiment artisanal, a été signé le 31 octobre dernier.

Il ajoute qu'il a été notifié, dans le point de presse du Conseil d'État du 30 octobre 2013, que ce dernier avait adopté le projet de loi portant sur la désaffectation de deux parcelles du domaine public de la commune de Bardonnex en vue d'un échange selon un accord conclu avec la société Argramat.

De même, dans le point de presse du 6 novembre dernier, il est stipulé que le Conseil d'État a adopté un projet de loi ouvrant un crédit d'étude pour l'établissement de l'avant-projet d'une nouvelle liaison routière inter-quartiers, dans le cadre des projets d'infrastructures de mobilité dans le secteur de Genève-Sud. Cette liaison, qui dépend directement de la réalisation du complément de jonction de Lancy-Sud, se divise en deux tronçons distincts : le premier s'étend de la route de Saconnex-d'Arve à la route d'Annecy, le second de la route d'Annecy à la route de Pierre-Grand.

L'objectif principal de cette nouvelle liaison routière est de capter la majorité du trafic issu des communes de « Genève-Sud », soit Bardonnex, Carouge, Lancy, Plan-les-Ouates, Troinex et Veyrier ainsi que le trafic de transit actuel qui circule sur les différents axes traversant ces communes et de le canaliser en direction de la jonction autoroutière de Lancy-Sud.

8. Collecte et transport des déchets

Mme H. Schneuwly indique que la mairie a envoyé une lettre recommandée à Transvoirie à la fin du mois d'octobre dernier sommant l'entreprise de remplir leur cahier des charges et leur contrat d'engagement. Si cette dernière ne donne pas satisfaction d'ici au 30 novembre prochain, une résiliation du contrat sera envisagée.

9. Chemin des Côtes-de-Landecy

Une réparation du revêtement du chemin des Côtes-de-Landecy a été entreprise par une personne inconnue. Malheureusement, celle-ci a utilisé un matériau totalement inadapté. **Mme H. Schneuwly** lance un appel aux personnes désireuses d'aider la commune à entretenir sa voirie en leur signalant que la mairie peut être contactée afin que leur travail soit réalisé dans les règles de l'art et rémunéré.

10. Agenda du tri

Au vu de la situation incertaine avec Transvoirie, la publication de l'agenda du tri 2014 ne sera effectuée qu'en début d'année. **Mme H. Schneuwly** précise que les collectes des déchets pour le mois de janvier 2014 figurent dans l'agenda du tri 2013 et qu'un article à ce sujet paraîtra dans le prochain Bard'aujourd'hui.

11. Cadeaux des Aînés

Les cadeaux des Aînés, préparés par le magasin l'Eki-thé à Croix-de-Rozon, seront prêts en fin de semaine prochaine. **Mme B. Guex-Crosier** indique que les détails relatifs à la collecte des cadeaux seront donnés par messagerie aux membres du Conseil municipal.

12. Bâtiments communaux – Combustible

Faisant suite à la discussion qui a pris place au sein de la commission des bâtiments, **Mme B. Guex-Crosier** indique qu'une commande de mazout « vert » a été passée pour le remplissage des citernes. De ce fait, un dépassement pourrait apparaître sur la ligne comptable, l'achat de mazout vert n'ayant pas été prévu en 2013.

V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- procédé à une révision du projet de développement immobilier prévu à l'angle du chemin du Maraîchet et de la route de Foliaz,
- préavisé trois demandes d'autorisation de construire.

Commission des bâtiments et école :

Mme M. Devins indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- procédé à l'étude du budget 2014.

Commission environnement et développement durable :

M. D. Fischer indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- décidé du changement de format de l'agenda du tri 2015,
- procédé à l'étude du budget 2014.

M. D. Fischer ajoute que l'étude des dossiers pour l'attribution de l'aide au développement prendra place lors de la séance qui se déroulera le 21 novembre prochain.

Commission des finances :

Mme T. Hoyos Bajrami indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- traité le budget 2014,
- pris note que le dossier relatif au parcours mesuré suit son cours et qu'il lui sera prochainement présenté.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. B. Boymond indique que la commission s'est réunie à deux reprises et qu'elle a :

- étudié le budget 2014,
- préparé une délibération relative à l'évacuation des eaux pluviales de Croix-de-Rozon,
- confirmé une utilisation test du Grip Ice Bio dans les cours et préaux de La Bossenaz, de la commanderie et de l'école de Compesières,
- discuté du réaménagement du giratoire et de la place De-Brunes.

Commission sociale et culture :

M. J.-C. Marchand indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- étudié le budget 2014,
- s'est occupé du cadeau des Aînés,
- étudié les différents projets des étudiants de la HEAD (Haute école d'arts et de design) et décidé du lauréat.

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1340 Approbation du budget de fonctionnement 2014, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter

Le président cède la parole à **M. A. Walder** qui indique les principales propositions de modifications faites par les différentes commissions. Les changements demandés ont conduit à la modification de la délibération préalablement préparée ; cette nouvelle mouture présente un bénéfice prévisionnel s'élevant à CHF 18'522.-.

Mme M. Barrillier : « En Suisse, la précarité de certaines catégories de la population a fortement augmenté. Les autorités communales doivent en prendre acte et agir efficacement pour maintenir la cohésion sociale. A Bardonnex, l'aide sociale se concentre principalement sur deux postes, à savoir l'aide au développement à l'étranger, 1% du budget annuel, et l'aide en Suisse pour plus ou moins 0.6% du budget annuel. Au vu de cette précarité émergente, il faut envisager de procéder à une répartition plus équitable de ces montants.

Ainsi, le groupe PLR+ propose une attribution de 0.8% du budget annuel communal pour chaque poste.

Les 0.8% alloués au développement à l'étranger restent une somme dont la commune de Bardonnex n'a pas à rougir car elle dépasse les 0.7% préconisés par l'ONU.

Cette proposition de 0.8% ne concerne évidemment pas les aides d'urgence auxquelles la commune répond généreusement au cas par cas. Pour rappel, ont été attribués :

- en 2013, CHF 10'000.- pour le conflit en Syrie, CHF 10'000.- pour le conflit au Mali,
- en 2012, CHF 10'000.- pour la famine au Sahel,
- en 2011, CHF 10'000.- pour la famine en Afrique de l'Est.

Dans le cadre de l'allocation de 0.7% des budgets publics, les communes genevoises y contribuent selon leurs moyens ; certaines sont en dessous de 0.4%, 14 communes consacrent entre 0.4 et 0.7% de leur budget, 18 communes sont à 0.7%, 7 communes, dont Bardonnex, à 1% et plus.

Il n'est nullement question de remettre en cause ce principe d'aide au développement mais de ne pas ignorer les besoins existant en Suisse. Ceci dit, toute forme d'aide est fonction de la situation économique et doit être ajustée aux circonstances. La Suisse est un pays riche mais certains de ses habitants sont dans une précarité à laquelle nous devons être attentifs pour les soulager et éviter l'émergence de tensions sociales. Le groupe PLR+ propose donc d'attribuer la somme de CHF 43'000.- (au lieu de CHF 32'000.-) à l'aide humanitaire en Suisse et la somme de CHF 43'000.- (au lieu de CHF 52'000) à l'aide au développement à l'étranger. Il en résulte dès lors une augmentation, pour les deux lignes confondues, de CHF 2'000.-. »

M. A. Walder précise que, dans le budget 2014, le montant pour l'aide au développement s'élève à CHF 54'000.- et non à CHF 52'000.-. La différence entre les deux lignes serait donc nulle.

M. Ch. Hottelier est étonné que le groupe, qui s'était opposé à sa proposition d'augmenter l'aide sociale en Suisse en commission des finances, demande aujourd'hui bien plus que ce qu'il préconisait. Dans ce sens précis, il soutiendra l'amendement proposé.

Concernant l'aide au développement et sauf erreur de sa part, l'attribution du 1% du budget communal découle de l'adoption d'une délibération votée en 2002 pour le budget 2003, sous l'impulsion de M. F. Thion, alors conseiller municipal. Le changement demandé ce soir contreviendrait donc à cette délibération.

Concernant la comparaison faite entre les différentes communes genevoises, Bardonnex figure dans le peloton de tête quant à l'effort qu'elle consent en faveur de l'aide au développement ; elle n'a aucune honte à avoir quant à cette position. Il préférerait que Bardonnex soit un moteur pour les autres communes plutôt qu'elle ne régresse pour se mettre à leur niveau.

M. J.-C. Marchand ajoute qu'il est important pour respecter l'idée de cet amendement, le budget variant chaque année, de retenir le pourcentage plutôt que la somme attribuée. D'autre part, il pense qu'au moment où l'attribution du 1% aux pays en voie de développement a été décidée, la situation en Suisse n'était probablement pas la même et qu'une adaptation peut être réfléchie.

Au nom du groupe DC et Entente, **Mme S. Schrag** fait une contre-proposition, soit de créer une ligne 58.301, aide sociale – traitement du personnel, d'un montant de CHF 10'000.-, qui viserait à soutenir directement les habitants de la commune de Bardonnex. Cette somme permettrait de bénéficier d'heures pour faire venir un assistant social qui aurait pour mission de s'occuper de nos habitants. Ce dernier pourrait soutenir les communiens dans des démarches nécessitant l'initiation de contacts auprès d'institutions sociales ou associatives, il pourrait apporter son aide dans les démarches administratives et s'assurer de l'existence d'un réseau social autour des personnes, que ce réseau soit familial ou de voisinage.

Il faut savoir qu'actuellement, certains habitants qui rencontrent des difficultés font appel au maire, ou à l'adjointe responsable du social, qui se déplace à domicile pour remplir des documents officiels et tenter de les diriger vers les bonnes structures, ce qui n'est pas toujours facile.

Pour cette raison, le groupe DC et Entente vous suggère de refuser l'amendement préalablement proposé et de soutenir son projet offrant une aide prioritaire aux Bardonnésiens.

Mme M. Devins demande si l'octroi de 0.7% du budget communal à l'aide à l'étranger, préconisé par l'ONU, s'appuie sur une base légale.

M. Ch. Hottelier l'informe qu'il s'agit d'une recommandation.

M. O. Sauty signale que le groupe MCG soutiendra les deux amendements. Tout d'abord, il remercie le PLR+ de proposer une équité entre l'aide sociale en Suisse et l'aide à l'étranger. D'autre part, il trouve judicieux de proposer une ligne budgétaire permettant aux habitants de la commune de bénéficier des services d'un assistant social.

Se référant au 6^{ème} considérant de la délibération, il propose de le libeller ainsi :
« ... l'impôt sur les chiens dû en 2013 par les personnes domiciliées ou séjournant depuis plus de trois mois dans la commune. »

Cette formulation étant communiquée par le service de la surveillance des communes, **M. A. Walder** suggère de ne pas modifier le texte.

Bien que n'étant pas un spécialiste en la matière, **M. Ch. Hottelier** craint qu'une trop forte proximité avec le demandeur d'aide sociale soit un frein à la démarche. Il pense qu'une délégation à un centre social situé à Plan-les-Ouates ou à Carouge préserverait l'anonymat.

A l'heure actuelle, les personnes qui le souhaitent, ou qui sont dans le besoin, peuvent se rendre à l'antenne de l'Hospice Général située à Lancy. Malheureusement et pour diverses raisons, elles attendent souvent d'être visitées à leur domicile pour demander de l'aide. **M. A. Walder** précise que l'objectif de ces heures sera essentiellement de faire de l'orientation ; la mairie étant parfois démunie devant certaines requêtes.

Il ajoute que cette prestation existait il y a quelques années. Avant l'ouverture des centres d'action sociale, un assistant venait régulièrement et selon un horaire précis à la mairie afin de répondre aux demandes des habitants. Il précise que l'aide sociale reste cantonale et que la commune ne va pas se substituer au service de l'État.

M. J.-C. Marchand demande si la somme proposée est bien un supplément à l'aide en général accordée à ce jour.

Cette proposition remplacerait l'augmentation de l'aide sociale en Suisse annoncée précédemment, d'autant plus qu'un montant supplémentaire de CHF 2'000.- a été alloué l'an passé. Selon **Mme Schrag**, cette précédente augmentation démontre que la commune de Bardonnex est consciente des problématiques rencontrées par les associations.

Se référant à l'amendement déposé par le groupe PLR+, l'augmentation proposée pour l'aide sociale suisse représente CHF 11'000.-. **M. J.-C. Marchand** pense qu'il pourrait être stipulé que CHF 10'000.- soient exclusivement alloués aux services d'un assistant social dévoué aux habitants de la commune de Bardonnex.

Techniquement, **Mme B. Guex-Crosier** l'informe que la ligne comptable relative au traitement du personnel doit être séparée de l'aide sociale.

Se référant à la délibération dont parlait M. Ch. Hottelier précédemment, **M. A. Walder** indique qu'il s'agit en fait d'une résolution qui a été présentée le 12 novembre 2002 et dont le titre était « 1% du budget pour l'aide aux pays du Sud ». Elle proposait de passer la ligne 58.367 de CHF 30'000.- à CHF 42'000.-.

M. O. Sauty estime que les deux amendements sont très raisonnables et très intelligents. D'un côté, il est proposé l'équité pour l'aide en Suisse et à l'étranger, de l'autre, il est proposé une ligne ciblant particulièrement les Bardonnésiens. Si le Conseil municipal est prêt à mettre CHF 10'000.- pour les Bardonnésiens, il est très certainement prêt à accorder 0.8% de son budget aux Suisses. Selon lui, les deux amendements sont complémentaires et non contraires.

En qualité de président de la commission Environnement et développement durable, **M. D. Fischer** n'est pas particulièrement enchanté que l'aide au développement soit diminuée. Comme l'a précédemment dit M. O. Sauty, l'aide aux Bardonnésiens n'est pas liée à l'amendement proposé par le Groupe PLR+ mais le complète. Concernant plus particulièrement ce dernier, il s'étonne que l'on puisse dire que les Genevois, l'aide sociale suisse étant essentiellement attribuée à des associations genevoises, ont autant de poids que l'ensemble de la planète. Vu l'importance de la décision et afin d'en discuter à l'interne dans les différents groupes, il suggère une suspension de séance.

Selon **Mme T. Hoyos Bajrami**, il semble effectivement difficile de comparer la Suisse au reste du monde et en plus, de ne pas respecter une résolution prise par le Conseil municipal en 2002. Elle ajoute que si Bardonnex Alternative est favorable à l'augmentation de l'aide sociale suisse, elle est défavorable à une diminution de l'aide au développement.

Mme M. Barrillier serait d'avis d'accepter l'aide locale pour les habitants de la commune de Bardonnex qui compléterait la proposition faite par le groupe PLR+.

Il est difficile pour **M. P. Barbey** d'accepter la proposition du groupe PLR+. Il est en effet incongru, voire indécent, de mettre sur le même pied l'aide en Suisse et l'aide aux pays du Sud. Comme le dit le groupe PLR+, la Suisse est un pays riche et, en comparaison à la pauvreté qui règne dans les pays du Sud, elle est immensément riche. Il estime, à moins de tout remettre en question, qu'il est essentiel de maintenir la ligne budgétaire actuelle afin de permettre à des pays, extrêmement pauvres, d'avoir des chances de s'en sortir et de continuer à leur donner des moyens de se développer.

Il y a douze ans, le Conseil municipal de Bardonnex prenait une résolution stipulant que l'aide octroyée aux pays du Sud devait équivaloir à 1% de son budget communal. Ce geste n'était pas anodin et cette décision, prise à la majorité des membres du Conseil, a été affichée au pilier public. **M. Ch. Hottelier** pense que si les membres du Conseil actuel veulent s'attaquer à cela, il faudra avoir le courage de prendre une résolution qui annulera celle prise il y a douze ans.

Selon **Mme M. Barrillier**, bien que cette décision prise il y a douze ans était tout à fait honorable, les circonstances ont changé. L'amendement proposé demande une équité, nul n'est besoin de culpabiliser le riche pays suisse.

M. A. Walder trouve également la proposition du groupe PLR+ incongrue ; il est en effet politiquement inconcevable de mettre en parallèle la situation de la Suisse et celle des pays en voie de développement.

D'autre part, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2002, il apparaît que la proposition de porter la résolution 1008 à l'ordre du jour avait été refusée et que cette dernière n'est jamais revenue devant le Conseil municipal. Néanmoins, l'augmentation de l'aide aux pays du Sud avait été acceptée par le biais d'un amendement à la délibération traitant du budget 2003.

Mme M. Barrillier précise que le but de l'amendement n'était pas de mettre les deux situations en parallèle mais d'obtenir une équité dans l'aide apportée.

Une suspension de séance est demandée par MM. D. Fischer, J-C. Marchand et B. Boymond.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'amendement proposé par le groupe PLR+, soit d'attribuer 0.8% de son budget à l'aide sociale suisse ainsi que 0.8% de son budget à l'aide au développement. Cet amendement est refusé par 10 voix contre, 5 voix pour, 1 abstention.**
- ➔ **L'amendement proposé par le groupe DC et Entente de créer une nouvelle ligne au budget – 58.301 Aide sociale – Traitement du personnel – pour un montant de CHF 10'000.- est acceptée à l'unanimité, soit 16 voix pour.**

Lors de la dernière séance de la commission sociale, ses membres ont été informés par Mme B. Guex-Crosier d'une demande de subvention de l'Eki-Thé pour un montant de CHF 6'682.-. **Mme T. Hoyos Bajrami** précise, l'Eki-Thé étant devenu une association à but non lucratif, que le montant correspondait au paiement d'activités culturelles et qu'elle avait alors proposé qu'une ligne au budget 2014 soit créée en conséquence.

Par vote, cette proposition a été refusée. Aujourd'hui, Mme T. Hoyos Bajrami propose que le Conseil municipal examine la possibilité de créer une ligne 3000.365.52 pour un montant de CHF 6'682.- permettant de répondre à la demande de l'Eki-thé.

M. O. Sauty maintiendra l'opposition qui a été formulée au sein de la commission sociale et n'entrera pas en matière sur une demande de subvention émanant d'une ancienne société à but lucratif qui s'est muée en association.

Présent lors de la séance de la commission sociale, **M. L. Lavarini** indique que la proposition a été refusée pour deux raisons ; la commission souhaitait attendre afin de voir l'évolution de l'association et, les cadeaux pour les Aînés ayant été commandés auprès de cette dernière, elle estimait avoir partiellement contribué à sa demande.

M. J.-C. Marchand, président de la commission sociale, ajoute que cette dernière trouvait également incongru de consacrer une aide de la commission à une entreprise qui a un statut associatif mais également économique.

M. P. Barbey aimerait qu'il lui soit précisé et confirmé que la demande de l'Eki-Thé était liée à des activités culturelles et non à des activités liées au commerce de l'entreprise.

Mme B. Guex-Crosier confirme que le montant demandé concernait des activités culturelles destinées aux enfants (spectacles, contes, goûter, etc.). Elle ajoute que la commission a néanmoins été d'accord de rentrer en matière sur un subventionnement ponctuel dans le cadre du budget alloué la culture.

Si **M. Ch. Hottelier** comprend bien l'explication de l'adjointe, celle-ci contredit le discours de M. O. Sauty qui laisse entendre qu'il y a un mélange entre le commerce et l'association.

Il semble évident à **M. O. Sauty** que le but de la gérante est de faire venir des enfants et donc des parents dans son restaurant ou commerce. Les activités culturelles subventionnées par la commune entraîneront obligatoirement des recettes pour le commerce par la consommation de boissons ou autres. Plutôt que de chercher une aide auprès de la commune, la tenancière de l'Eki-thé devrait approcher sa régie et demander une diminution de loyer dans le cadre d'un changement de destination de ses locaux, à savoir qu'ils ne sont plus uniquement à but lucratif mais également associatif.

Mme T. Hoyos Bajrami est surprise que l'Eki-thé doive faire ses preuves, alors que l'association rencontre un certain succès dans les activités qu'elle organise, avant qu'une subvention lui soit octroyée alors que d'un autre côté, une ligne de CHF 6'000.- est créée par l'Exécutif pour un Club des Aînés encore en formation.

M. D. Fischer est surpris des propos tenus par Mme T. Hoyos Bajrami. Parlant d'équité, le montant avancé fait frémir ; la commune octroie une aide de CHF 5'000.- à Festiverbant qui draine 6'000 personnes par jour, l'Eki-thé demande une subvention de plus de CHF 6'000.- pour des activités qui drainent quelques dizaines d'enfants. Parallèlement, il ajoute que le Club des Aînés n'est pas un commerce mais exclusivement une association à but non lucratif.

M. G. Sauty précise que la somme de CHF 6'000.- octroyée au Club des Aînés ne lui sera pas versée ; elle représente une réserve pour des projets et pour l'achat de matériel lui permettant de développer de nouvelles activités.

Mme T. Hoyos Bajrami a pu converser avec des aînés qui lui ont confirmé qu'ils faisaient partie d'une association récemment créée et qui n'avait actuellement pas de président.

Mme B. Guex-Crosier ajoute que le Club des Aînés existe depuis de nombreuses années ; il se réunit chaque semaine à La Bossenaz et précédemment à la salle polyvalente. Une nouvelle émanation du Club met actuellement sur pied de nouvelles activités telles que cinéma, conterie, marche, etc.

Elle rend attentif les membres du Conseil municipal que si de trop nombreux amendements sont encore proposés ce soir, le budget sera déficitaire.

M. J.-C. Marchand signale que le groupe PLR+ s'opposera à cet amendement. Il ne souhaite pas soutenir une opération financière et il estime que le mandat donné pour la préparation du cadeau des Aînés est déjà un joli coup de pouce.

➔ **L'amendement proposé par Mme T. Hoyos Bajrami de créer une nouvelle ligne au budget – 3000.365.52 – pour un montant de CHF 6'682.- en faveur de l'Eki-thé est refusée par 13 voix contre, 2 voix pour, 1 abstention.**

M. P. Barbey demande à quel genre de travaux correspond le montant de CHF 330'000.- figurant à la ligne 0830.33001 du budget des investissements.

Mme B. Guex-Crosier l'informe qu'il s'agit de la réfection des bardages du hangar, d'une partie du toit et de la création d'un espace de rangement derrière le mur côté Jura. Celui-ci permettra de libérer la ferme du matériel entreposé lors de sa rénovation.

M. P. Barbey estime dès lors que le libellé n'est pas tout à fait correct.

M. A. Walder rappelle que les propositions figurant au budget des investissements ne sont que des estimations ; ces projets feront en effet l'objet de délibérations assorties d'exposés des motifs le moment venu.

Au vu des explications fournies par M. le maire, **M. O. Sauty** doute de la nécessité de mettre cette ligne au budget 2014.

M. A. Walder explique que le budget des investissements a pour but de renseigner le Conseil municipal sur les intentions de la commune. Il permet, dans la délibération, d'évaluer l'insuffisance de financement autorisant le maire à emprunter, le cas échéant, les montants dont la commune pourrait avoir besoin pour financer ces travaux.

Mme T. Hoyos Bajrami souhaite déposer un amendement relatif à la subvention octroyée à l'APEBar, compte 3500.365.35. Cette association est très active et organise de nombreux événements sur la commune ; elle s'occupe notamment de l'organisation des jeux pour les enfants lors de la Fête des promotions et a mis sur pied une bibliothèque à La Bossenaz.

Mme T. Hoyos Bajrami a le souvenir que l'association avait demandé une subvention de CHF 5'000.- deux ans auparavant à laquelle la commune avait répondu à hauteur de CHF 3'000.-. Pour montrer son soutien à cette association, Mme T. Hoyos Bajrami propose de porter la subvention à CHF 5'000.-. Elle ajoute que cette proposition a été faite au sein de la commission sociale qui l'a refusée.

M. L. Lavarini précise, comme il a déjà été dit lors de la séance de la commission sociale, que l'APEBar n'ayant pas fait de requête à ce sujet, il n'y a aucune raison d'entrer en matière.

Mme T. Hoyos Bajrami croit savoir que l'APEBar proposera prochainement une nouvelle activité, soit l'organisation de sorties de ski. Afin de couvrir les charges du moniteur, l'APEBar fera probablement appel à la mairie. L'augmentation proposée dans l'amendement permettrait peut-être de couvrir ces frais ou une partie de ces derniers.

Ce projet n'ayant pas été présenté à la commission sociale, **Mme S. Schrag** trouve aberrant qu'il puisse être amené devant le Conseil municipal.

M. Ch. Hottelier rappelle qu'un projet du groupe DC et Entente, non traité en commission au préalable, vient d'être accepté par le Conseil municipal.

Dans le cas présent, **Mme S. Schrag** précise qu'il s'agit de la demande d'une association communale.

Mme B. Guex-Crosier rappelle que le montant demandé il y a deux ans par l'APEBar avait été divisé en fonction des besoins. La tournée du Père Noël, pour un montant évalué à CHF 2'000.-, avait été financée par le solde laissé à disposition après la dissolution de l'association de l'Arbre de Noël ; le solde avait été attribué par la commune.

Elle ajoute que le projet d'organisation de journées de ski a effectivement été présenté à l'Exécutif; néanmoins aucun budget, ni demande d'aide financière ne lui sont parvenus.

Concernant les comptes de l'association, ceux-ci présentaient un excédent de CHF 1'000.- au 31 juillet dernier ; était déjà déduite la dépense de CHF 1'000.- pour l'achat de livres pour la bibliothèque.

Mme B. Guex-Crosier conclut qu'à ce jour il n'est pas utile de répondre favorablement à l'amendement proposé.

M. A. Walder ajoute que la demande de l'APEBar relative aux sorties de ski sera prise en considération dès que des renseignements plus concrets auront été fournis.

Au vu des explications fournies, **Mme T. Hoyos Bajrami** retire sa proposition d'amendement.

Pour information, **M. O. Sauty** signale que la commission des routes a voté à la majorité la somme de CHF 500.- permettant aux commissaires de partager un repas en fin d'année. Malheureusement, la commission des finances a balayé cette proposition. Il n'aura pas l'indécence de revenir sur une décision prise par la commission des finances mais il regrette que le Conseil municipal n'ait pas le courage politique de s'octroyer ne serait-ce que CHF 300.- par année pour un repas au restaurant.

M. A. Walder relève le courage politique d'avoir refusé cette proposition.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1340.**

D – 1340 Approbation du budget de fonctionnement 2014, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter

Considérant,

- les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- le budget administratif pour l'année 2014, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 5 novembre 2013,
- le budget de fonctionnement présentant un montant de CHF 5'463'365.- aux charges et de CHF 5'471'887.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 8'522.-,
- le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2013 qui s'élève à 41 centimes,
- le renoncement à prélever des centimes additionnels en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2013 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune,
- le plan annuel des investissements présentant un montant de CHF 6'738'500.- aux dépenses et CHF 0.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 6'738'500.-, soit CHF 2'178'500.- aux investissements du patrimoine administratif et CHF 4'560'000.- aux investissements du patrimoine financier,
- les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 1'143'165.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 8'522.- soit un montant d'autofinancement net de CHF 1'151'687.- ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de CHF 5'586'813.-.

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2014 pour un montant de CHF 5'463'365.- aux charges et de CHF 5'471'887.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 8'522.-.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2014 à 41 centimes.
3. De ne pas prélever de centimes additionnels sur les médailles pour les chiens en 2014.
4. D'autoriser le maire à emprunter en 2014 jusqu'à concurrence de CHF 5'586'813.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et financier, soit la somme des insuffisances de financement de CHF 1'094'971.- pour le patrimoine administratif et de CHF 4'491'842.- pour le patrimoine financier.

5. *D'autoriser le maire à renouveler en 2014 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.*
6. *D'autoriser le maire à faire usage en 2014 des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit 17 voix pour.

2. P-D-1341 Proposition relative à la modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Bardonnex (création d'une zone de développement 4B) située sur la route d'Annecy à Croix-de-Rozon

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui, se référant à l'exposé des motifs, indique que la zone en question se trouve aux abords de la douane de Landecy et du Buffalo Grill. Lors de son inventaire des parcelles enclavées, l'État de Genève a inscrit ces dernières et a proposé de modifier le régime de zone en passant d'une zone agricole à une zone de développement 4B. À la suite de cet inventaire, il a démontré l'intérêt, la faisabilité d'un tel projet et a défini les principes d'aménagement tout en évaluant le potentiel à bâtir.

L'ensemble de la surface étudiée concerne plusieurs parcelles et représente au total 14'700 m². Cet espace pourrait accueillir environ 11'800 m² de surface brute de plancher, dont 3'600 m² pour un bâtiment d'activités sans nuisances.

Bien que les propriétaires d'une partie des parcelles concernées aient suggéré de renoncer à ce dernier au profit du logement et s'il faut relever les situations particulièrement difficiles à ce sujet à Genève, force est de rappeler les nuisances que subit le secteur de « La Mûre ».

Pour terminer, M. A. Walder indique que l'Exécutif et la commission d'aménagement soutiennent ce projet de modification de zones ainsi que le plan localisé de quartier et qu'il recommande aux membres de l'assemblée d'en faire de même.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet le projet de délibération 1341.**

D – 1341 Proposition relative à la modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Bardonnex (création d'une zone de développement 4B) située sur la route d'Annecy à Croix-de-Rozon

Considérant,

- *le projet de schéma directeur cantonal de mai 2011, qui indique pour le village de Croix-de-Rozon la mention « extensions projetées » sans spécifier la localisation,*
- *le plan directeur communal adopté par le Conseil municipal le 31 mars 2009 et approuvé par le Conseil d'État le 17 juin 2009, qui préconise « d'établir une image directrice du village avec l'objectif de donner un cadre à son développement et de préciser notamment l'affectation des terrains faisant l'objet de l'étude »,*
- *le projet de plan N°29'909-505, établi par le Département de l'urbanisme (DU) en date du 7 mai 2012, ainsi que le projet de loi y relatif,*

- *la mise à l'enquête publique dudit projet portant le N°29'909-505, version au 7 mai 2012,*
- *l'affichage du dossier fait à la mairie de Bardonnex et au DU,*
- *les observations reçues par le DU pendant l'enquête publique,*
- *les réponses données à ces observations par le DU en date du 30 septembre 2013,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité du 5 novembre 2013,*
- *l'article 16, alinéa 3, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et de l'article 30, alinéa 1, lettre q, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *De préviser favorablement/défavorablement le projet de loi de modification des limites de zones, plan N°29'909-505 établi par le Département de l'urbanisme, version au 7 mai 2012.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit 16 voix pour.

VII DÉCISION DE L'AG DE L'ACG DU 28 SEPTEMBRE 2013 RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS DEMANDÉES AUX COMMUNES POUR LE FINANCEMENT DU BUDGET 2014 DE L'ACG

DÉCISION DE L'AG DE L'ACG DU 30 OCTOBRE 2013 DE PARTICIPER, VIA UN PRÉLÈVEMENT SUR LE FI, AU FINANCEMENT 2014 DE L'ENVELOPPE ATTRIBUÉE A DES DÉPENSES SPORTIVES DIVERSES POUR UN MONTANT DE CHF 900'000.-

Si le Conseil municipal veut s'opposer à une décision, il doit préparer et voter une résolution en conséquence. Afin d'anticiper une telle réaction, **M. Ch. Hottelier** demande s'il est possible que l'ordre du jour des assemblées de l'Association des communes genevoises soit communiqué aux membres du Conseil municipal.

Ceci paraît difficile à **M. A. Walder** car les questions relatives au Fonds d'Investissement ne représentent qu'une petite partie des objets traités lors des assemblées de l'ACG. Néanmoins, pour faciliter la tâche des membres du Conseil municipal, il propose que les décisions leur soient transmises dès réception par la mairie, ceci sans attendre l'établissement de l'ordre du jour des séances plénières.

M. O. Sauty ne souhaite pas exercer son droit de veto mais il trouve toutefois que les explications données dans les différents documents sont laconiques. Lors de la prise des décisions au sein de l'assemblée générale de l'ACG, il espère que les représentants des communes sont en possession de toutes les informations leur permettant de voter en connaissance de cause.

Par rapport à la relève sportive et pour être court et laconique, **M. P. Barbey** n'est pas certain que les intentions de la démarche rejoignent effectivement les buts !

M. A. Walder rappelle, qu'il y a quelques mois, l'Exécutif avait encouragé les membres du Conseil municipal à s'opposer à une décision en faveur de Genève Futur Hockey. Depuis, les choses ont évolué ; une commission sportive existe désormais et cadre assez clairement les soutiens à apporter, notamment à la relève et non aux clubs professionnels. Au point 6 de la notice explicative relative à la deuxième décision, figurent par ailleurs les projets qui ont été présentés et retenus.

VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Chemin d'Humilly

M. D. Fischer a été approché par un habitant du chemin d'Humilly ; il lui a fait part d'un courrier qu'il a adressé à M. le Maire relatif à la fermeture du chemin. M. D. Fischer aimerait connaître la position de la mairie.

M. A. Walder indique que le courrier a été reçu en fin de semaine dernière et qu'il sera traité lors de la prochaine séance de l'Exécutif. Des demandes relatives à la fermeture du chemin ont auparavant déjà été reçues ; il avait été décidé de patienter et d'envisager, éventuellement, l'installation de nouvelles mesures de ralentissement. La commune de Plan-les-Ouates, propriétaire de plus de la moitié de la voirie, a, après étude, décidé de maintenir la circulation sur celle-ci, cette dernière n'étant pas plus empruntée que les autres.

Il ajoute que la fermeture d'un chemin n'est pas simple bien que, selon la DGM (Direction générale de la mobilité), elle soit du simple ressort de la commune. M. A. Walder dénote que si les communes pouvaient réellement décider de la fermeture de leurs chemins, la circulation sur le canton de Genève serait coriace.

2. Bornes clignotantes

M. D. Fischer signale que les bornes clignotantes de Charrot sont fatiguées. Il suggère de procéder au changement des piles avant l'hiver et les chutes de neige.

3. Cortège de l'Escalade

M. D. Fischer met à la disposition de ses collègues des dépliants relatifs au cortège de l'Escalade en Ville de Genève.

4. Collecte et transport des déchets

M. P. Barbey signale que les nouveaux horaires imposés par l'entreprise Transvoirie ne font pas que des malheureux ; ils permettent en effet aux habitants du chemin d'Archamps de dormir plus longtemps.

Si le contrat relatif à la levée des déchets devait être résilié à la fin du mois de novembre, **M. O. Sauty** demande qui ramassera les déchets sur la commune.

Le contrat ne sera pas résilié au 30 novembre et le travail effectué par Transvoirie reste sous surveillance. **Mme H. Schneuwly** indique que la mairie s'est néanmoins d'ores et déjà renseignée, le cas échéant, pour la reprise du contrat par une autre entreprise de la place.

5. Bâtiments communaux – Combustible

M. P. Barbey remercie la mairie d'avoir passé commande, cette année déjà, de mazout extra-vert.

6. Archives – Félicitations

M. P. Barbey félicite M. C. Crottaz pour sa tenue des archives et sa recherche efficace de documents relatifs à d'anciennes séances du Conseil municipal.

7. Déchetterie de Fémé

M. A. Krasnosselski a pu remarquer aujourd'hui que la montagne de sacs poubelle entreposée à la déchetterie de Fémé approche du toit du bâtiment des pompiers.

Mme H. Schneuwly indique qu'il a momentanément été décidé d'augmenter le nombre de containers permettant d'accueillir les déchets en tout genre à Fémé. Pour en libérer certains, le PET est actuellement entreposé dans de grands chariots munis de sacs en plastique.

8. Départ de M. Guillaume Sauty

Bien que regrettant toujours les départs au sein de l'assemblée, **M. A. Krasnosselski** souhaite bon vent à M. G. Sauty.

M. G. Sauty était le délégué communal pour le Noctambus ; **M. O. Sauty** rappelle qu'il faudra prévoir son remplacement.

M. G. Sauty n'a pas préparé de discours à l'occasion de son départ ; néanmoins il tient à remercier ses collègues au sein des différentes commissions ainsi que Mesdames les Adjointes et Monsieur le Maire pour leur travail au quotidien. Il souhaite bon courage à son successeur ainsi qu'à M. G. Rana Zolana pour la suite de sa présidence.

9. Feu

M. O. Sauty indique qu'il a brutalement quitté la salle il y a quelques minutes pour des odeurs de fumée. Son odorat ne lui a pas fait défaut car la poubelle du rez-de-chaussée était en feu !

10. Fémé – Amendes administratives

M. O. Sauty aimerait savoir qui se chargera de délivrer les amendes administratives aux contrevenants sévissant à la déchetterie de Fémé et à combien elles se monteront.

M. A. Walder répond que ce type d'amende s'élève de CHF 150.- à CHF 500.- et que, dans ce cas d'espèce, les agents de police municipale se chargeront de les délivrer.

11. Élection au Conseil d'État

M. Ch. Hottelier a pris bonne note que la commune se préparait à fêter l'élection au Conseil d'Etat de M. Luc Barthassat. Il espère qu'elle prendra le soin, au préalable, de nettoyer quelques restes de la Vogue obstruant un fossé aux abords du village de Bardonnex.

12. Procès-verbaux du Conseil municipal

Mme M. Devins a pu remarquer que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal étaient reliés.

M. A. Walder le confirme ; ils le sont par législature.

13. Jeu dans le préau de l'école

M. A. Walder a été informé que la commission des routes avait eu quelques soucis au sujet du jeu installé dans le préau de l'école qui serait dans un état de décrépitude avancé, voire insalubre. Il précise que ce jeu est aux normes de l'époque où il a été installé, qu'il n'est actuellement pas en situation de non-conformité et qu'il ne devrait pas y avoir de conséquence juridique à son utilisation, ceci pour autant qu'un contrôle visuel et fonctionnel soit fait chaque trois mois au maximum ainsi qu'un contrôle technique complet par année. M. A. Walder renvoie au site www.bfu.ch (version allemande du Bureau de Prévention des Accidents), qui fournit une documentation complète sur les aires de jeu et qui stipule les normes à respecter (référence SNEN 1176-7). Il ajoute que la commune pourrait toutefois se doter d'un document, tel un carnet de suivi, permettant d'attester que les contrôles sont régulièrement effectués. Il ajoute qu'installer un jeu aux normes du jour reste une possibilité ; néanmoins, il suggère de réserver cette alternative au jour où le jeu ne pourra plus être ni contrôlé, ni réparé.

14. Départ de Mme Tatiana Hoyos Bajrami

Tout comme M. G. Sauty, Mme T. Hoyos Bajrami vit sa dernière séance dans cet hémicycle. **M. A. Walder** la remercie pour sa présence et sa pugnacité ; il a pu remarquer qu'elle se sentait si bien parmi les membres du Conseil municipal qu'elle s'est permise de prolonger la soirée.

A l'occasion de son départ, **Mme T. Hoyos Bajrami** adresse ces quelques mots :

« Monsieur le Maire, Mesdames les adjointes, Madame, Monsieur les membres de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Pour des raisons personnelles j'ai décidé qu'il était temps de faire un changement après deux ans et demi au Conseil municipal, j'ai donné ma démission et mon dernier jour de travail sera le 30 novembre 2013.

Ce fut un plaisir et un privilège d'avoir participé aux efforts de la commune de Bardonnex dans l'exercice de la démocratie et plus particulièrement dans les commissions dans lesquelles je siégeais, la sociale ainsi que celles des finances, sport et sécurité, mais aussi durant ma présidence au CM.

La politique est un domaine qui me passionne toujours et je continuerai sûrement à m'y investir. Ceci me donnera sans doute l'occasion et le plaisir de revoir certaines et certains d'entre vous.

Je veux tous vous remercier, de l'appui de certains et des leçons d'autres, que vous m'avez donnés aux cours de ces années passées parmi vous.

Il ne serait pas possible de fonctionner correctement dans un Conseil municipal sans un travail d'équipe, alors merci à toute l'équipe autour de la table.

Si vous voulez garder le contact, mon courriel privé pourra vous être donné par la Mairie. Si jamais vous pensez passer en Amazonie, n'hésitez pas à prendre contact, c'est avec plaisir que je vous recevrai.

Pour terminer, je remercie de la confiance que vous m'avez accordée durant ce mandat écourté.

Je vous souhaite bonne chance pour aborder tous les nouveaux défis à venir. »

Pour sa part et comme l'a précédemment dit M. A. Krasnosselski, il est toujours difficile de voir partir des personnes avec qui l'on a travaillé et passé de bons moments. **M. G. Rana Zolana** remercie Mme T. Hoyos Bajrami et M. G. Sauty pour leur présence et leur travail. Il relève que c'est la première fois, depuis son élection au sein du Conseil municipal, que deux conseillers quittent leur fonction en même temps ; malheureusement cela tombe sur son année de présidence.

IX CALENDRIER

Commissions	Aménagement	02.12.13	20h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	06.01.14	18h30	Salle des commissions
	EDD	21.11.13	19h00	Salle des commissions
		03.12.13	19h00	Salle des commissions
	Finances	11.12.13	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements	16.12.13	18h30	Salle des commissions
		14.01.13	18h30	Salle des commission
	Sociale et culture	28.11.13	18h30	Ecole - travaux manuels
	Bureau	05.12.13	18h30	Mairie
	Promotions citoyennes	17.12.13	18h30	Salle des commissions
	Conseil municipal	17.12.13	19h00	Salle des chevaliers
	Inauguration de « Compesières en lumières »	29.11.13	18h30	
	Course du Conseil municipal	24.05.14		

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à se retrouver pour le verre de l'amitié, il lève la séance à 23h20.

Ginior Rana Zolana, président

Genève, le 24 novembre 2013/fb